

FAITS SAILLANTS | RAPPORT FINANCIER 2025

Chers contribuables,

Lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 11 mai 2026, les États financiers consolidés pour l'année 2025 ont été déposés. Nous devons informer les citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

LE RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2025

L'exercice terminé le 31 décembre 2025 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de **147 901 \$**.

L'endettement total net à long terme se situe quant à lui à **2 421 008 \$**.

Les grandes lignes du rapport financier consolidé 2025 sont :

Revenus de fonctionnement	3 287 741 \$
Charges de fonctionnement	3 470 609 \$
Remboursement – dettes à long terme	2 421 008 \$
Amortissement	544 177 \$
Affectations	3 500 \$

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

La firme Mayer Millaire et associés CPA Inc. a déposé son rapport le 16 avril 2026.

Le rapport des auditeurs 2025 mentionne qu'à leur avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Kiamika et de l'organisme qui est sous son contrôle au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR 2025

Les immobilisations réalisées au cours de l'exercice 2025 se chiffrent à plus de **6 738 550 \$** et sont financées par la Municipalité, par des subventions gouvernementales et autres tiers. Les projets les plus importants réalisés sont :

- Travaux de réfection chemin Chapleau – PAVL
- Travaux de réfection chemin de la Lièvre – PAVL
- Travaux de réfection chemin Chapleau – Sinistre

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR 2025

TRAITEMENTS DES ÉLUS

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des membres du conseil municipal, le présent document doit mentionner les rémunérations et allocations de dépenses des élus :

Poste	Rémunération	Allocation de dépenses	Montant total
Mairesse	18 125,13 \$	9 062,56 \$	27 187,69 \$
Conseiller.ère	6 041,43 \$	3 020,71 \$	9 062,14 \$

TRAITEMENT DES ÉLUS POUR FONCTIONS PARTICULIÈRES

Pour toutes les fonctions particulières prévues au 3e alinéa de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus et qu'exerce un membre du conseil au sein de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme supra municipal qui ne verse pas de rémunération à leurs membres, la rémunération est fixée à :

- 34 \$ par séance à laquelle il assiste si cette séance se tient à l'extérieur du territoire de la Municipalité de Kiamika;
- 20 \$ par séance à laquelle il assiste si cette séance se tient à l'intérieur du territoire de la Municipalité de Kiamika, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 1 360 \$ (40 réunions par membre du conseil).

CONCLUSION

Malheureusement la situation concernant le remboursement des intérêts pour les projets de réfection du chemin de la Lièvre et du chemin Chapleau n'a pas été versé. Nous sommes toujours en représentation auprès des élu.es et instances ministérielles pour régler cette situation déplorable, la municipalité a tout de même réussi à boucler un bilan positif en 2025 afin de permettre de régulariser la situation financière de la municipalité. Le budget 2026 a été fait en se concentrant sur un retour à l'équilibre tout en maintenant les services.

La mairesse,
Mélanie Grenier